

DECISION MUNICIPALE n° D20230713-087

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du 4 septembre 2023 au 29 juin 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Un temps pour Soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

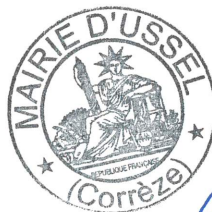
Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil des activités organisées par l'association Un Temps pour Soi, 2 Rue du Mas Rouge – 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil des activités organisées par l'association Un Temps pour Soi dans les salles du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat. Les salles du Centre Culturel ne seront pas disponibles pendant les vacances d'hiver (du 16 février au 3 mars 2024).


Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 juillet 2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE